

DELIBERATION DU CONSEIL

N°2023-11/67C

Objet : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE SUD ROUSSILLON AU COMITE DE SELECTION DU GALPA PYRENEES MEDITERRANEE – PERIODE 2021/2027.

L'an deux mille vingt-trois, le 29 novembre, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h30, à la salle Escaro à Saint-Cyprien, sous la présidence de Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Conseil :	37	Pour :	31
En exercice :	37	Contre :	2
Présents :	26	Abstention :	0

Présents : Dominique ANDRAULT, Eliane BERDAGUER, François BONNEAU, Joëlle CANAVY, Danielle CULAT, Myriam DARDENNE, Thierry DEL POSO, Alain FERNANDEZ, Ange GARCIA, Jean GAUZE, Valérie LISSARRE, Thierry LOPEZ, Jean-André MAGDALOU, Marie-Thérèse NEGRE, Robert OLIVE, Marie-Claude PADROS, Anne-Marie PEGARBOIX, Pierre ROGE, Colette ROIG, Katia ROMAGOSA, Jean ROMEO, Manon SABARDEIL, Suzanne SICARD, Thierry SOLDÀ, Eva SOUBIELLE, Jean-Jacques THIBAUT.

Absents excusés ayant donné procuration : Pascale GUICHARD donne pouvoir à Jean ROMEO
Christophe MANAS donne pouvoir à Valérie LISSARRE
Angèle PEREZ donne pouvoir à Ange GARCIA
Nathalie PINEAU donne pouvoir à Thierry DEL POSO
Pierre ROSSIGNOL donne pouvoir à Manon SABARDEIL
Louis SALA donne pouvoir à Eliane BERDAGUER
Sylvie TORRES donne pouvoir à Colette ROIG

Absents excusés : Stéphane CALVO, Jacques FIGUERAS, Magali FONTENEAU, Thierry SIRVENTE.

Secrétaire de séance : Thierry LOPEZ

Date de convocation : 22 novembre 2023

Le Président expose à l'Assemblée,

Le Pays Pyrénées Méditerranée est la structure porteuse pour toute la façade littorale des Pyrénées-Orientales du programme européen Développement Local mené par les Acteurs Locaux (DLAL) au titre du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture (FEAMPA) sur la période 2021-2027. Cette structure est par conséquent, responsable du GALPA (Groupe d'Action Locale Pêche et Aquaculture) dont la stratégie est : "l'économie bleue durable, levier de transition pour les filières pêche et aquaculture du territoire".

Ce GALPA a pour mission d'animer ce programme, de faire émerger des projets, de les accompagner et de les présenter au comité de sélection du GALPA (voir liste jointe). Le comité de sélection a en charge le choix des projets qui seront ensuite instruits pas la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée et présentés au comité de programmation de la Région, afin qu'ils bénéficient du financement européen.

Pour cette période, nous bénéficions d'une enveloppe de 450 000 euros du FEAMPA et qui pourra être, dans certains cas, valorisée par un cofinancement régional.

Considérant que des représentants au sein de cette instance doivent être désignés, il appartient donc au Conseil de désigner un délégué ainsi que son suppléant.

Il est décidé de procéder au vote à main levée.

Le Président propose la candidature de Katia ROMAGOSA en tant que déléguée titulaire et celle de Nathalie PINEAU comme suppléante.

Monsieur Ange GARCIA propose également sa candidature.

**AVEC 31 VOIX POUR ET 2 VOIX CONTRE (Ange GARCIA et Angèle PEREZ), sont désignées :
Katia ROMAGOSA déléguée titulaire et Nathalie PINEAU déléguée suppléante.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président

